



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELBU26_07_0003

OBJET :

**Autorisation de signature de l'accord-cadre multi-attributaires à
marchés subséquents relatif à la maîtrise d'œuvre de travaux
d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement - Période 2026 à
2030**

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Francis MAGDALOU, Dominique FOURCADE, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain NAUDY, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif à la maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement - Période 2026 à 2030.

Considérant que la présente consultation concerne des missions de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement regroupant les éléments de mission suivants :

- Etudes Préliminaires - PRE
- Etudes Avant-Projet - AVP
- Etudes Projet - PRO
- Assistance pour la passation du contrat de travaux (hors opérations relatives aux réseaux d'eau potable et d'assainissement pour lesquelles le SMDEA dispose d'un accord-cadre de travaux à bons de commande) - ACT
- Visa - VISA
- Direction et exécution du contrat de travaux - DET
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement - AOR
- Ordonnancement, Coordination et Pilotage du chantier - OPC
- Enquêtes Parcellaires - PAR
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2027. Il est renouvelable 3 fois par période de 1 an.

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum annuel de 3 000 000,00 € HT (Période initiale) et un montant maximum annuel de 2 000 000,00 € HT pour les 3 périodes suivantes.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 22 avril 2026. La date limite de réception des offres a été fixée au 28 mai 2026 à 12 heures.

Considérant que cinq cabinets ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- IRH Ingénieur Conseil
- Cabinet d'études ARRAGON
- Groupement d'entreprises : ARTELIA, SETEC HYDRATEC et ENEA
- Groupement d'entreprises : SAFEGE - SUEZ Consulting et SCE
- Groupement d'entreprises : PURE Environnement, AZUR Environnement et GAXIEU

Les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

- | | |
|------------------------------|------|
| - Valeur technique..... | 60 % |
| - Prix des prestations | 40 % |

Considérant que le nombre maximal de participants à l'accord-cadre a été fixé à 3 opérateurs économiques. Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence des titulaires. Cette remise en concurrence interviendra à la survenance du besoin.

Les critères retenus pour l'attribution des marchés subséquents seront pondérés de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|------|
| - Valeur technique | 50 % |
| - Prix des prestations | 40 % |

- Délai d'exécution 10 %

Considérant qu’au terme de l’ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 28 mai 2026, la Commission d’Ouverture des Plis en Interne a demandé à la Direction Technique une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Considérant qu’au vu des éléments du rapport d’analyse technique des offres, la Commission d’Appel d’Offres, réunie le 30 juin 2026, a sélectionné les opérateurs économiques suivants :

- IRH Ingénieur Conseil
- Cabinet d’études ARRAGON
- Groupement d’entreprises : ARTELIA, SETEC HYDRATEC et ENEA

Le marché à ainsi été porté au vote du Bureau comme suit :

Autorisation de signature de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif à la maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement - Période 2026 à 2030

Horaire 09/07/2026 18:55:17 Votants 19 voix
Scrutin Public
Majorité requise Simple Exprimé / 100,00 % 19 voix
Majorité relative des voix exprimées

Pour 100,0 % 19 voix
Contre 0,0 % 0 voix
Abstention 0 voix

- **APPROUVE,**
Ledit rapport d'analyse,
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatif à la maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement - Période 2026 à 2030, avec les cabinets désignés ci-dessous :
 - IRH Ingénieur Conseil
 - Cabinet d’études ARRAGON
 - Groupement d’entreprises : ARTELIA, SETEC HYDRATEC et ENEA...